



Association France Palestine Solidarité

David Lappartient
Union Cycliste Internationale (UCI)
Allée Ferdi Kübler 12
1860 Aigle
Suisse

Paris, le 17 juillet 2024

N°réf : 53-24

Objet : encore plus qu'auparavant, l'équipe israélienne Israël Premier Tech n'a pas sa place sur les grandes courses cyclistes internationales.

Monsieur le Président de l'Union Cycliste Internationale,

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) prend bonne note de la réponse de l'Union Cycliste Internationale (UCI) à la demande d'exclure Israël Premier-Tech (IPT) des courses cyclistes internationales au motif qu'IPT s'identifie à un État d'Israël ignorant du droit international, État d'apartheid et potentiellement génocidaire.

À la lecture de sa réponse il apparaît que l'UCI esquive la prise de ses responsabilités. Il est donc nécessaire de préciser les deux points suivants.

Écartons d'emblée le point secondaire. L'UCI indique suivre les intentions du Mouvement Olympique et accueillir les athlètes israéliens. L'AFPS ne demande nullement d'exclure des athlètes qui ne sont pas responsables de la politique agressive de l'État qu'ils représentent mais de les soumettre à un traitement identique à celui réservé aux athlètes russes et biélorusses, à savoir concourir sous bannière neutre.

Le point essentiel concerne la responsabilité de l'UCI en tant qu'institution internationale régulatrice du cyclisme mondial. L'UCI affirme promouvoir les valeurs de respect de la dignité humaine et condamner l'usage de la force dans l'objectif de créer par le sport un monde plus pacifique, des engagements que l'AFPS approuve et partage.

L'AFPS observe à cet égard que l'UCI est confrontée au problème spécifique au sport cycliste que pose IPT dont le propriétaire Sylvan Adams rappelle régulièrement que ses membres sont les ambassadeurs d'Israël. Ce faisant IPT affiche ouvertement son objectif de promouvoir un État que la Cour Internationale de Justice (CIJ) considère comme potentiellement génocidaire dans son arrêt du 26 janvier 2024 et dont la Commission d'enquête de l'ONU a précisé qu'il commet à Gaza des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité dont le crime d'extermination.

Autrement dit, sur les courses cyclistes internationales, où l'UCI l'autorise à paraître, IPT fait la promotion d'un État bafouant les valeurs de respect de la dignité humaine et valorise l'usage de la force telle qu'employée à Gaza ainsi qu'en témoignent les innombrables vidéos que l'Afrique du Sud a présentées à la CIJ.

Il s'agit là d'un problème particulier au sport cycliste dont l'UCI est l'instance régulatrice. Il ressort de cette situation que c'est à elle qu'incombe directement la responsabilité d'y mettre un terme. Et il découle également de là que l'UCI ne peut pas se retrancher derrière les décisions du Mouvement Olympique pour justifier de sa passivité.

L'AFPS se trouve donc fondée à renouveler sa demande à l'UCI d'assumer ses responsabilités d'institution régulatrice du sport cycliste international et de prendre en conséquence les mesures à sa disposition pour que cesse la promotion d'un État contrevenant aux valeurs pacifiques et d'humanité que l'AFPS et l'UCI ont en commun.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour en discuter.

Dans l'attente d'une réponse à cette lettre, nous vous adressons nos salutations.



Anne Tuillon
Présidente de l'Association France Palestine Solidarité